



**AVENANT A LA NOTE D'INFORMATION SIMPLIFIEE  
RELATIVE A L'AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE PAR EMISSION  
D'ACTIONS ATOS SE RESERVEE AUX SALARIES DU GROUPE ADHERENTS AU  
PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE DU GROUPE ATOS**

**Sociétés concernées au Maroc :**

Atos IT Services, Atos ITS NearshoreCenter Maroc et Bull Maroc

**Montant maximum de l'offre d'actions : 2 113 345 euros, soit 22 834 904 MAD<sup>1</sup>**

**Nombre total maximum d'actions à souscrire : 2 113 345 actions**

**Valeur nominale : 1 Euro**

**Période de souscription initiale au Maroc: du 19 décembre 2018 au 03 janvier 2019 inclus**

**Extension de la période de souscription jusqu'au 08 janvier 2019 inclus**

**Prix de Souscription : 59,51 euros, soit 643,02 MAD<sup>1</sup>**

**Cette opération s'inscrit dans le champ d'application de l'instruction générale  
des opérations de change du 31 décembre 2013**

**ORGANISME CONSEIL**



**VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX (AMMC) LE 03/01/2019** sous la référence VI/EM/037/2018/R

Cet avenant modifie la période de souscription à l'augmentation de capital en numéraire par émission d'actions Atos SE réservée aux salariés du Groupe adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise du Groupe Atos mentionnée dans la note d'information simplifiée visée par l'AMMC le 18/12/2018 sous la référence VI/EM/037/2018.

Les actions émises par le groupe ATOS sont régies par le présent avenant en ce qui concerne la période de souscription et par la note d'information simplifiée précitée en ce qui concerne les autres informations.

Il est annexé au présent avenant la décision du Président Directeur Général du 28 décembre 2018 portant modification de la période de souscription.

<sup>1</sup> Au cours de change MAD/Euro de 10,8051 (cours du 29 novembre 2018)

## I. Attestations

### *Le représentant au Maroc du Conseil d'Administration d'Atos SE*

<b>Représentant légal</b>	Redouane MABCHOUR
<b>Fonction</b>	Co-gérant
<b>Adresse</b>	Shore 7, 1100 boulevard Al Qods – quartier Sidi Maârouf, Casablanca, Maroc
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.6.67.61.64.46
<b>Numéro de télécopieur</b>	+212.5.29.01.40.99
<b>Adresse électronique</b>	redouane.mabchour@atos.net

### **Attestation**

Je soussigné, Redouane MABCHOUR, Co-gérant d'Atos ITS Nearshore Center Maroc, représentant de l'Emetteur au Maroc et agissant en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés en date du 18 octobre 2018 par M. Thierry Breton, agissant en sa qualité de Président Directeur Général de la Société Atos SE, atteste que, à ma connaissance, les données du présent avenant dont j'assume la responsabilité sont conformes à la réalité et ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

**Redouane MABCHOUR**  
**Co-gérant**  
**Atos ITS Nearshore Center Maroc**

---

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	<b>Gide Loyrette Nouel</b>
<b>Représentant légal</b>	Simon AUQUIER
<b>Fonction</b>	Conseil juridique et avocat au barreau de Paris
<b>Adresse</b>	Tour Crystal-1, Boulevard Sidi Mohammed Ben Abdellah, Quartier Casablanca Marina
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.5.22.48.90.00
<b>Numéro de télécopieur</b>	+212.5.22.48.90.01
<b>Adresse électronique</b>	Auquier@gide.com

---

### **Attestation**

L'opération d'offre de souscription à des actions de la société Atos SE via le FCPE du Groupe Atos proposée aux salariés du Groupe Atos au Maroc, telle que détaillée dans la note d'information simplifiée visée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) en date du 18 décembre 2018 sous la référence VI/EM/037/2018, a fait l'objet d'un avenant pour l'extension de la période de souscription, initialement prévue du 19 décembre 2018 au 03 janvier 2019, jusqu'au 08 janvier 2019.

Cet avenant et cette extension de la période de souscription sont conformes :

- aux dispositions statutaires d'Atos SE (France) tel que cela ressort de l'avis juridique émis par le Cabinet Shearman & Sterling LLP le 31 décembre 2018, sis au 7 rue Jacques Bingen 75017, Paris (France) ;
- à la législation marocaine en ce qui concerne l'appel public à l'épargne, étant en outre précisé que conformément aux indications données dans la note d'information simplifiée susvisée :
  - ✓ les souscripteurs de nationalité marocaine devront se conformer aux prescriptions édictées par l'Office des Changes ;
  - ✓ les souscripteurs devront se conformer à la législation fiscale en vigueur au Maroc ;
- et au Plan d'Epargne d'Entreprise du Groupe Atos SE « Share 2018 ».

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**Simon AUQUIER**  
**Conseil juridique et avocat au barreau de Paris**  
**Gide Loyrette Nouel**

---

<b>Dénomination ou raison sociale</b>	<b>Société Générale Marocaine de Banques</b>
<b>Représentant légal</b>	Hamza BEKKALI
<b>Fonction</b>	Directeur de la Direction du Conseil
<b>Adresse</b>	55, Bd Abdelmoumen Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	+212.5.22.43.86.11
<b>Numéro de télécopieur</b>	+212.5.22.43.10.55
<b>Adresse électronique</b>	hamza.bekkali@socgen.com

---

**Attestation**

L'opération d'offre de souscription à des actions de la société Atos SE via le FCPE du Groupe Atos proposée aux salariés du Groupe Atos au Maroc, telle que détaillée dans la note d'information simplifiée visée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) en date du 18 décembre 2018 sous la référence VI/EM/037/2018, a fait l'objet d'un avenant pour l'extension de la période de souscription, initialement prévue du 19 décembre 2018 au 03 janvier 2019, jusqu'au 08 janvier 2019.

Le présent avenant a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité, nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences comprennent notamment l'examen de la décision du Président Directeur Général d'Atos SE en date du 28 décembre 2018.

Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

**Hamza BEKKALI**  
**Directeur de la Direction du Conseil**  
**Société Générale Maroc**

## II. Modification du cadre de l'opération

### **Décision du Président Directeur Général du 28 décembre 2018 portant modification de la période de souscription :**

Le Président Directeur Général, agissant dans le cadre de la délégation du Conseil d'Administration du 22 juillet 2018 relative à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, a décidé le 30 novembre 2018, que la période de souscription relative à cette augmentation de capital se tiendrait entre le 4 décembre 2018 et le 3 janvier 2019 inclus.

Le Président Directeur Général, agissant dans le cadre de cette même délégation, a décidé en date 28 décembre 2018 d'étendre la période de souscription relative à l'augmentation de capital susvisée jusqu'au 8 janvier 2019 inclus

*Toutes les autres dispositions relatives à cette partie, détaillées dans la note d'information simplifiée, restent inchangées.*

## III. Modification de la structure de l'offre

### *Formule de souscription*

Le FCPE a vocation à être investi en actions de la société Atos SE admises aux négociations sur le marché Euronext Paris et émises à l'occasion de l'augmentation de capital de cette société réalisée à partir des souscriptions collectées auprès des adhérents du PEG pendant la période de souscription du 4 décembre 2018 au 08 janvier 2019 inclus. Après le 08 janvier 2019, les souscriptions seront irrévocables., A noter qu'au Maroc, la période de souscription s'est ouverte le 19 décembre 2018.

*Toutes les autres dispositions relatives à cette partie, détaillées dans la note d'information simplifiée, restent inchangées.*

## IV. Modification de la cotation en bourse

La période de souscription initialement fixée pour le Maroc du 19 décembre 2018 au 03 janvier 2019 inclus, a fait l'objet d'une extension jusqu'au 08 Janvier 2019 inclus

### *Calendrier indicatif de l'opération au Maroc*

- 30 novembre 2018 : Date de fixation du Prix de Souscription par le Président Directeur Général d'Atos SE ;
- 18 décembre 2018 : Visa de l'AMMC ;
- 19 décembre 2018 : Date d'ouverture de la période de souscription ;
- 03 janvier 2019 : Visa de l'AMMC relatif à l'avenant à la NIS portant extension de la période de souscription ;
- 08 janvier 2019 : Date de clôture de la période de souscription ;
- 16 janvier 2019 : Date de début de réception des flux financiers sur les comptes bancaires d'Atos SE ;
- 06 février 2019 : Date limite de transfert des souscriptions par les salariés vers les comptes de l'Employeur Local ;
- 21 février 2019 : Date limite de transfert des flux des comptes bancaires de l'Employeur Local vers le compte d'Atos SE (en France) ;
- 28 février 2019 : Date de réalisation de l'augmentation de capital ;
- 28 février 2019 : Date de livraison des actions au FCPE.

*Toutes les autres dispositions relatives à cette partie, détaillées dans la note d'information simplifiée, restent inchangées.*

## **V. Modification de la souscription**

### ***Bénéficiaires de l'opération***

Tous les employés<sup>2</sup> actuels des filiales directes et indirectes majoritairement détenues par Atos SE entrent dans les conditions pour bénéficier de cette opération, pour autant que la filiale qui les emploie ait adhéré au plan d'épargne Groupe Atos et pour autant que le salarié remplisse une condition d'ancienneté minimale de trois mois avant la fin de la période de souscription (soit le 08 janvier 2019).

Pour être éligible, le Bénéficiaire devra également être employé par un employeur participant à l'opération pendant un jour au moins au cours de la période allant du 04 décembre 2018 au 08 janvier 2019. Cette ancienneté peut être atteinte par un emploi dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, ou de plusieurs contrats, consécutifs ou non, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 08 janvier 2019, date de clôture de la période de souscription.

### ***Période de souscription***

La période de souscription initialement fixée pour le Maroc du 19 décembre 2018 au 03 janvier 2019 inclus, a fait l'objet d'une extension jusqu'au 08 Janvier 2019 inclus.

*Toutes les autres caractéristiques relatives aux titres, détaillées dans la note d'information simplifiée, restent inchangées.*

---

<sup>2</sup> Les retraités sont exclus de l'opération « Share 2018 » au Maroc

## VI. ANNEXE

**ATOS SE**  
**Société européenne au capital de 106.884.219 EUR**  
**Siège social : River Ouest, 80 Quai Voltaire**  
**95870 Bezons**  
**323 623 603 RCS Pontoise**

### **Décision du Président-Directeur Général en date du 28 décembre 2018**

Le Président-Directeur Général, agissant dans le cadre de la délégation du Conseil d'administration du 22 juillet 2018 relative à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, a décidé, le 30 novembre 2018, que la période souscription relative à cette augmentation de capital se tiendrait entre le 4 décembre 2018 et le 3 janvier 2019 inclus.

Le Président-Directeur Général, agissant dans le cadre de cette même délégation, décide :

- (i) d'étendre la période de souscription relative à l'augmentation de capital susvisée jusqu'au 8 janvier 2019 inclus ; et
- (ii) en conséquence, que la période de souscription relative à l'augmentation de capital susvisée se tiendra désormais entre le 4 décembre 2018 et le 8 janvier 2019 inclus.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.



---

Thierry BRETON  
Président-Directeur Général